



Inauguration le 13 avril 2016

Horaires : Tous les jours : 7h30 - 13h et 16h-20h
Dimanche 8h30-13h

BULLETIN MUNICIPAL

AVRIL 2016
N°301

LE MOT DU MAIRE

En 2016 encore, nous ne serons pas contraints de faire comme l'État, c'est-à-dire de passer chaque matin au Distributeur Automatique de Billets (DAB) de la Banque de France pour retirer quelques pépites de fer blanc destinées aux salaires du personnel, aux dépenses d'eau et d'électricité et d'argent de poche.

Pour nous, ce ne sera donc pas encore le cas cette année et « nous passerons notre tour », mais comme disait Madame Mère « pourvu que ça dure.... »

Autrement dit, l'état de nos finances nous permettra de financer sans encombre en 2016 et peut-être un peu plus, l'essentiel de nos projets structurants, ceci sans augmentation de notre fiscalité communale ni de nos principaux tarifs publics tels que le restaurant scolaire, le temps périscolaire, l'assainissement...

C'est dans ces conditions que le Budget Primitif de la Commune a été adopté le 11 avril 2016 par le Conseil Municipal.

Ce document prévisionnel a donc permis de digérer sans trop de problèmes la baisse de dernière minute par l'État de notre dotation globale de fonctionnement (- 56 000 €), l'augmentation de notre participation au service départemental d'incendie et de secours (+ 23 000 €) et d'une façon générale des diminutions de subventions auxquelles nous étions jusqu'à maintenant peut être un peu trop addicts.

Rien de tout cela qui ne ressemble à la Peste ni au Choléra et qui puisse vous être perceptible au fil des jours, mais le sera très probablement pour les années qui viennent.

Enfin, retenons que la pire des averses n'a qu'un temps et que fort heureusement, tout finira bien par s'arranger !

Jean-Pierre MORIN



E-mail : s.anastasio@wanadoo.fr site : www.ste-anastasio.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 avril 2016

N°2016-10 : Budget communal ; Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2016-11 : Budget communal ; Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif de la commune 2015 se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------|----------------|
| ♣ Dépenses réelles | 1 810 735.92 € |
| ♣ Recettes réelles | 1 996 004.28 € |
| Excédent 2014 | 555 757.93 € |
| Résultat de clôture 2015 | 741 026.29 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|---|----------------|
| ♣ Dépenses | 398 189.57 € |
| ♣ Recettes | 366 734.57 € |
| Excédent 2014 | 464 147.59 € |
| Résultat de clôture 2015 | 432 692.59 € |
| Résultat de clôture 2015 net : Excédent | 1 173 718.88 € |

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, Monsieur Marcel LEPAGE, prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (3 contre, 15 pour) le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire.

N°2016-12 : Budget communal ; Affectation de résultat 2015

Le résultat de clôture de l'année 2015 d'un montant de 1 173 718.88 € est affecté au budget 2016 :

- En fonctionnement 541 026.29 € au compte 002 excédent antérieur de fonctionnement reporté ;
- En investissement 200 000.00 € à l'article 1068 ;
- En investissement 432 692.59 € au compte 001 excédent antérieur d'investissement reporté.

Adopté à l'unanimité.

N°2016-13 : Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation et les taxes foncières applicables à l'exercice 2016 comme suit :

| | |
|------------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 17.87 % |
| - Taxe sur le foncier bâti ... | 21.20 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti ... | 91.59 % |

Adopté à l'unanimité.

N°2016-14 : Budget primitif communal 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet du Budget 2016 de la commune :

| | |
|--------------------------------|----------------|
| • Dépenses de Fonctionnement : | 2 543 709.93 € |
| • Recettes de Fonctionnement : | 2 543 709.93 € |
| • Dépenses d'Investissement : | 1 097 349.59 € |
| • Recettes d'Investissement : | 1 097 349.59 € |

Adopté à l'unanimité.

N°2016-15 : Budget eau et assainissement : Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion du Budget eau et assainissement, dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2016-16 : Budget eau et assainissement : Compte Administratif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; le Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2015 se résume ainsi :

EXPLOITATION

| | |
|-----------------------------|--------------|
| ♣ Dépenses | 32 463.12 € |
| ♣ Recettes | 75 530.75 € |
| Excédent 2014 : | 94 474.55 € |
| Résultat de clôture 2015 de | 137 542.18 € |

INVESTISSEMENT

| | |
|-------------------------------|--------------|
| ♣ Dépenses | 6 154.53 € |
| ♣ Recettes | 103 332.88 € |
| Excédent 2014 : | 593 575.68 € |
| Résultat de clôture 2015 de | 690 754.03 € |
| Résultat net : un excédent de | 828 296.21 € |

Après cette présentation et le retrait du Maire de la salle de délibération, Monsieur Marcel LEPAGE, prend la Présidence et fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité (3 contre, 15 pour) le compte administratif de l'exercice 2015 présenté par le Maire.

N°2016-17 : Budget eau et assainissement - Affectation de résultat 2015

Le résultat de clôture de l'année 2015 d'un montant de 828 296.21 € est reporté au budget Eau et Assainissement 2016 de la façon suivante :

- en exploitation 137 542.18 € article 002 excédent antérieur reporté,
- en investissement 40 000.00 € au financement des dépenses d'investissement article 1068 du budget et 690 754.03 € reporté au compte 001 excédent antérieur reporté. Adopté à l'unanimité.

N°2016-18 : Prix de l'eau et de l'assainissement 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire sans augmentation les montants votés en 2015 soit :

| | |
|---------------------------------------|--------|
| • le m3 pour l'eau : | 0.17 € |
| • le m3 pour l'assainissement : | 0.55 € |
| • prime fixe eau : | 7.62 € |
| • prime fixe assainissement | 0.76 € |

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2016.

N°2016-19 : Budget primitif eau et assainissement 2016
Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2016 :

- Dépenses d'Exploitation : 148 337.18 €
- Recettes d'Exploitation : 148 337.18 €
- Dépenses d'Investissement : 758 432.03 €
- Recettes d'Investissement : 758 432.03 €

Adopté à l'unanimité.

Le Compte Administratif 2015 ainsi que le Budget Primitif 2016 sont consultables sur le site de la Commune : www.ste-anastasiae.fr

N°2016-20 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet. Il s'agit d'un mouvement interne sans recrutement. Adopté à l'unanimité.

N°2016-21 : Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures aux agents des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal :

- que par décret n°97-1223 du 26/12/1997 (J.O. du 28/12/1997), il a été attribué aux fonctionnaires de la filière administrative et de service et du cadre national des préfectures (corps des ouvriers professionnels, maîtres ouvriers, corps des services techniques du matériel), et de la filière médico-sociale (infirmiers, assistants et conseillers techniques des services sociaux), une indemnité d'exercice des missions ;

- que par arrêté du 26/12/1997 (J.O. du 28/12/1997), le montant de l'indemnité suscitée, pour chacun des corps concernés, est calculé par application à un montant de référence affecté d'un coefficient multiplicateur d'ajustement compris entre 0.8 et 3 fixé ainsi qu'il suit :

Montants de référence annuel des personnels Administratifs :

- Adjoint Administratif 2ème classe : 1 153 €
- Adjoint Administratif 1ème classe : 1 153 €
- Adjoint Administratif principal de 2ème classe : 1478 €

Montants de référence annuel des personnels Technique

- Adjoint Technique 2ème classe : 1 143 €
- Adjoint Technique 1ère classe : 1 143 €
- Adjoint Technique principal de 1ère classe : 1 204 €
- Le coefficient attribué à chaque personnel sera fixé par arrêté du Maire en fonction des critères suivants :

- Technicité ;
- Qualité du travail ;
- Sens du travail en commun et des relations humaines ;
- Ponctualité et disponibilité ;
- Absentéisme ;

Cette indemnité payée mensuellement, sera automatiquement suspendue par trentième ou par soixantième pour toute absence, y compris consécutive à un congé de maladie. Dans le cas d'absentéisme répété, le coefficient d'attribution de la dite prime pourra être modifié par l'autorité municipale.

Après en avoir délibéré, le conseiller municipal décide à l'unanimité d'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

N°2016-22 : Participation financière au COS MEDITERRANEE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 1er mars 1985 il a été décidé l'adhésion de la commune au Comité des Œuvres Sociales Méditerranée organisme à but non lucratif qui assure une aide sous forme de prestations (participations, bourses, prêts...) au personnel communal titulaire et stagiaire.

Monsieur le Maire propose de porter le taux de la cotisation patronale servant au financement de ces aides, à 2.5 % des salaires sous plafond URSSAF à compter du 01 janvier 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition et de porter à 2.5% le taux de cotisation patronale au COS MEDITERRANEE avec effet rétroactif au 01 janvier 2016.

La dépense correspondante sera inscrite chaque année au budget communal article 6458.



Jean-Pierre MORIN,
Maire et le Conseil Municipal
de STE-ANASTASIE /ISSOLE,

ont l'honneur de vous inviter

à la COMMÉMORATION OFFICIELLE
DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945

avec la participation de la
Chorale "CHANT et AMITIE"

10H00 : Départ du cortège (devant la Mairie)

10H15 : Cérémonie devant le Monument aux
Morts

10H30 : Apéritif au Bar des Amis

SAINTE-ANASTASIE
LUNDI 16 MAI 2016
18h salle polyvalente



Concert lyrique
par l'Atelier Vocal Variations de
Brignoles
Professeur : Catherine BOCCI
Pianiste : Eric PACHET



A l'issue du concert, le verre
de l'amitié sera offert



LA VIE AU VILLAGE

CULTURE Pour information



Les expositions à la salle A. Garnier se mettent à l'heure d'été :

Vernissage le samedi à 19h

Ouverture au public de 16h à 19h

Cathy SABATIER
Adjointe à la Culture

NOUVEAU chez EVE Coiffures



Les spécialités du barbier

- Taille de barbe « Classic » (taille classique + délimitation des bordures) **13.00 €**
- Taille de barbe « Prestige » (taille structurée + soins) **17.00 €**
- Rasage « BIEN-ÊTRE » (rasage + soins) **24.00 €**
- Rasage « SCULPTÉ » (selon motifs) **29.00 €**

Tel : 04.94.72.29.45

CCAS



Je vous informe du changement de mes permanences.

Je vous recevrai le lundi et jeudi, de 9h à 11h30.

Tel : 04.94.69.64.47

Eliette BERTHET, Adjointe



L'ESCALE

Horaires d'été

A partir du 4 mai, ouverture du mercredi au dimanche de **10h à 15h** et de **18h à 22h**

Tel : 04.94.86.43.44 ou 06.98.44.73.75



Foire aux plants du 24 avril 2016



Les compteurs électriques LINKY

Linky
par ERDF
ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



Qu'est ce que le compteur LINKY ?

Cette nouvelle génération de compteur électrique permettra aux particuliers de suivre leur consommation d'électricité en temps réel et à l'ERDF de réaliser des opérations de gestion à distance. Les facturations afficheront exactement la quantité d'électricité consommée. Il n'y aura plus d'estimation.

Son installation donne lieu actuellement à des prises de position de la part de particuliers ou de communes, sur les conséquences au niveau de la santé publique ou sur l'accès aux informations.

Qui a décidé de sa généralisation ?

Décidé par l'État au travers de plusieurs lois successives intégrées dans le code de l'énergie (article L341-4). Son déploiement relève de la responsabilité exclusive de l'ERDF.

Une commune peut-elle délibérer contre son installation ?

Juridiquement une commune n'est pas fondée à s'opposer au déploiement de ce compteur. L'organisation de la distribution d'électricité relève de la décision de l'État.

Un abonné peut-il refuser la pose d'un compteur LINKY ?

Tout abonné peut refuser la pose. ERDF a précisé qu'elle n'imposerait pas cette opération aux personnes récalcitrantes. Toutefois, un problème verra le jour lorsqu'il faudra remplacer le compteur en panne.

De plus, le refus pourra donner lieu à interruption de la fourniture d'énergie électrique si ERDF ne peut plus mesurer et donc facturer l'énergie consommée.

Y a-t-il un risque avéré pour la santé publique ?

Aucune analyse n'a à ce jour attesté l'existence, du fait de la proximité d'un compteur LINKY, d'un risque pour la santé publique.

Toutefois la Direction Générale de la Santé a demandé à l'ANSES (l'agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation) une nouvelle étude dont les conclusions seront publiques avant l'été 2016.

Quand aura lieu le déploiement ?

Sur le Var, le déploiement est en cours depuis décembre 2015 et se terminera en 2020.

Comment serons-nous prévenus ?

Le client recevra un courrier 45 jours avant l'intervention qui devrait durer 30 minutes.

Marcel LEPAGE, 1er Adjoint

LA VIE ASSOCIATIVE



COOP'ART

Du 2 au 10 avril 2016, à l'initiative de la municipalité de Sainte-Anastasié en lien avec l'association COOP'ART, la salle Garnier a, une fois encore, offert ses murs à une nouvelle manifestation artistique : la présentation d'œuvres du peintre provençal Paul CÉZE, exposition qui attirera un nombre conséquent de visiteurs.

L'intervention le 9 avril d'Hélène MÜLLER, guide conférencière, souligna l'ancrage de Paul CÉZE dans le tissu local, tandis que le diaporama « le Train des Pignes », mis en scène à travers les aquarelles et les gouaches de l'artiste, et apprécié par un public venu en nombre, retraça en véritable document historique le maillage ferroviaire de la Provence dans la moitié XXème siècle.

Michèle VILLAIN

Le Président, Michel POTIER



PARRAINAGE DES JEUNES VERS L'EMPLOI RECHERCHE DE BENEVOLES

Chaque année, une cinquantaine de jeunes de la Mission Locale Ouest Haut Var bénéficie d'un accompagnement parrainage par un bénévole pour faciliter leur accès à l'emploi.

Comment ça marche ?

Le parrainage met en contact un adulte bénévole, actif ou retraité, et un jeune à la recherche d'un emploi. L'objectif est d'apporter au jeune un soutien et des conseils pour lui permettre d'améliorer ses démarches auprès des entreprises et d'augmenter ses chances de trouver un emploi. La lutte contre toute forme de discrimination est au cœur du parrainage.

Quel est le rôle du parrain ?

Il guide le jeune dans ses démarches, l'encourage moralement en valorisant ses atouts, lui transmet ses connaissances du monde de l'entreprise le conseille dans la rédaction de son CV, l'aide à préparer ses entretiens d'embauche, l'accompagne physiquement sur le terrain...

Quelles conditions pour devenir parrain ou marraine ?

Le bénévole doit être prêt à consacrer une partie de son temps libre à accompagner, aider, écouter et conseiller un jeune. Il doit avoir un réseau professionnel et social actifs. Quel que soit le domaine d'activité ou le métier du parrain ou de la marraine, l'expérience et la connaissance du monde de l'entreprise est une force pour accompagner le jeune dans son projet.

Rejoignez notre réseau de parrainage pour l'emploi des jeunes en contactant Myriam Deschamps, animatrice parrainage au 06.84.38.42.99

Plus d'infos sur www.missionlocale-ohv.fr

Suivez-nous sur notre page Facebook

LES ONIX



Après des danses créées à l'occasion d'Halloween et du Noël organisés par l'APESA, la saison des festivals a repris pour les Onix, saison qui a commencé le 23 avril par un déplacement à Vitrolles.

S'ensuivront le festival de Toulon

qui aura lieu le 8 mai, d'Arles le 14 mai et des Adrets de l'Esterel le 21 mai.

Ces déplacements arrivent après nombres d'heures d'entraînements, et le groupe est impatient et fébrile de pouvoir présenter ses nouvelles danses.

Celui des Onix aura lieu le samedi 4 juin et si le temps le permet, celui-ci se déroulera au cœur du village, place des Ferrages, à proximité des villageois.

Parallèlement, le Bar des Amis et le restaurant « l'Escale » participeront à l'évènement en proposant des menus « festival ».

Nous accueillerons différents groupes qui participeront en toute amitié à cette fête et espérons vous voir nombreuses et nombreux lors de cette journée, pour ce spectacle gratuit.



Le bureau



APESA

Samedi 21 Mai 2015
de 9h à 16h

Puces spéciales enfants

Jouets, jeux, vêtements

Cours de l'école primaire
buvette - restauration

Inscription Mairie et 06.60.93.51.19



Si Tasie m'était conté

EXPOSITION

L'histoire de l'école et l'école à
Sainte-Anastasié de 1600 à 1970



Reconstitution d'une ancienne
salle de classe, exposition de
vieux matériels scolaires,
photos de classes,...



du 1er au 5 juin 2016

de 10h à 12h et de 13h30 à 18h Salle Garnier

Dimanche 5 juin à partir de 13h30 :

Rencontre entre les anciens élèves et leurs
enseignants

LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB DES CIGALES

Ste ANASTASIE / ISSOLE

Samedi 07 mai 2016

De 09h00 à 18h00.

Salon des CRÉATEURS

Salle Polyvalente

Entrée libre



Une petite « piqûre de rappel » concernant le « SALON DES CRÉATEURS »

Une vingtaine d'exposants vous attendent SAMEDI 7 MAI 2016 – Salle polyvalente de 9h à 18h

Entrée libre – afin de vous présenter leurs dernières créations : bijoux fantaisie, boutis, poterie....et même des gourmandises et des bateaux !!

Cette liste n'étant pas exhaustive venez vous rendre compte sur place de l'imagination déployée par ces créateurs.

ATELIER « JEUX D'ECRITURE »

Le mois dernier nous avons évoqué l'arrivée du printemps, ce mois-ci l'atelier a délégué une jardinière avertie pour nous faire part de l'état d'âme de ses légumes !!!

« Hier au petit matin
Je suis allée dans mon jardin,
J'ai cru entendre murmurer
Alors je me suis approchée
Des haricots, tomates et poivrons colorés
Tous plantés dans le même carré
Et voilà ce qu'ils disaient
N'as-tu pas honte ainsi de nous traiter
Avec tous ces infâmes produits achetés
Et les fruits, les abeilles intoxiquées
Mais puisque tu vas nous manger
Penses que toi aussi tu vas t'empoisonner
C'est alors que je me suis réveillée
Cela m'a donné à penser
Qu'hélas c'était la stricte vérité
Gros producteurs, petits jardiniers
Enrichissons les responsables de notre Terre assassinée. »



FOOTBALL CLUB

Rocbaron – Football

Et encore un tournoi pour l'entente Sainte-Anastasia / Rocbaron ! Depuis la réunion des 2 clubs les tournois s'enchaînent ; après les U13 (moins de 13 ans), les U15 (moins de 15 ans), c'était au tour des U8-U9 (8-9 ans) d'avoir le leur.

Ce samedi 16 avril, le stade de la Verrerie à Rocbaron a accueilli une vingtaine d'équipes de 11 villes différentes (Nice, Toulon le Mourillon, Gémenos, Draguignan, Le Luc, Tourves, Lorgues, Bras, Saint-Zacharie, Garéoult et Sainte-Anastasia/Rocbaron).

Après de très beaux matchs qui montrent que nos jeunes sont très prometteurs, c'est le club du Luc qui a gagné avec une finale 100% lucoise ; les nôtres ont fini à une belle quatrième place.

Ce tournoi et ceux à venir (pour les U10-U11 et les U6-U7) démontrent que cette entente a permis de maintenir la dynamique engagée par le FC Sainte-Anastasia qui soutient l'entente avec le FC Rocbaron. De plus en plus de licenciés, des équipes aux résultats très encourageants, des éducateurs de qualité et, aussi, des parents très investis dans la vie de ce club.

Voici une recette qui marche et qui promet l'entente à un bel avenir.

Vive le sport.

Le Président, Franck PEREGO



ARTS'TASIE



Les peintres de l'association

vous invitent à l'apéritif de la manifestation

"la Foire aux Croûtes"

Lundi 16 MAI 2016
à 11H

A L'Arboretum
Ste Anastasia sur Issole

VIDE GRENIER Lundi 16 mai 2016

de 5h à 18h parking des Ferrages
Les 4 premiers mètres sont gratuits pour les habitants du village.
M. CASTALDO au 04.94.72.23.76

LE CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 7 mai : Salon des Créateurs de 9h à 18h salle polyvalente

Dimanche 8 mai : Commémoration Officielle de la Victoire du 8 mai 1945 à 10h devant la Mairie

Lundi 16 mai :

- Vide Grenier de 5h à 18h parking des Ferrages
- Foire aux croûtes Arts'Tasie Arboretum toute la journée
- Concert lyrique salle polyvalente à 18h

Samedi 21 mai : - Puces spéciales enfants de 9h à 16h cours de l'école primaire

- Vernissage exposition SEGURA / LE COZANNET à 19h salle Garnier

Exposition du 22 au 29 mai 2016 de 16h à 19h

Dimanche 22 mai : Théâtre Secours Populaire à 15h salle polyvalente

Samedi 28 mai : Concert "Harmonie Forcalqueiroise" à 18h place St Just

Du mercredi 1er juin au dimanche 5 juin : Exposition « Si Tasie m'était conté » sur l'école de 10h à 12h et 13h30 à 18h salle Garnier

Samedi 4 juin : Festival majorettes Les Onix toute la journée place des Ferrages

Petites annonces

Jeune, 17 ans, en 1ère ST2S, donne soutien scolaire remise à niveau en maths. Pour tous renseignements me contacter au 06.58.70.89.69

Femme sérieuse avec références propose ses services pour le repassage et le ménage quelques heures par semaine
 Tel : 04.94.78.07.08 Port : 06.84.82.66.61
 demandez Michèle

 **Le Secours Populaire vous invite au théâtre**
Dimanche 22 mai à 15h
 à Sainte Anastasie, salle polyvalente



La pièce sera suivie d'un goûter dansant....

Venez nombreux !

Les poètes de Sainte-Anastasie

Annonce du printemps


A l'entrée de mon champ
 Admire ce prunier en fleurs
 D'un blanc éblouissant
 Invitant le visiteur
 A rêver au printemps.
 Cette auréole blanche
 D'un blanc immaculé
 Le gris de chaque branche
 Elle l'a supprimé.
 Elle brille au soleil.
 Elle apporte en nos cœurs
 L'espoir, ô merveille
 D'un printemps, du bonheur
 De retrouver bientôt
 La verdure des arbres
 Les fleurs du renouveau
 Et le chant dans les arbres
 Le chant de nos oiseaux

 Celui du rossignol !

Le 26 février 2016
 Jeannette Carrière

Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissance : Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de Agathe MARGAILLAN née le 4 avril 2016. Nous présentons toutes nos félicitations aux heureux parents.



 **EXPOSITION**
 Du 22 au 29 mai 2016 de 16h à 19h


 Agnès SEGURA


 Alain LE COZANNET

VERNISSAGE le 21 mai à partir de 19h

SALLE ALBERT GARNIER
 SAINTE ANASTASIE SUR ISSOLE